

Système de Madrid pour l'enregistrement international des marques



Rapport pour l'année 2010

TABLE DES MATIÈRES

	Page
ACTIVITÉ D'ENREGISTREMENT GLOBALE	1
Opérations diverses enregistrées en 2010 (Tableau n° 1)	1
NATURE DES ENREGISTREMENTS	2
Portée (produits, services, secteurs d'activité).....	2
Classes les plus fréquentes dans les enregistrements internationaux (Tableau n° 2).....	2
Portée (territoires).....	2
Montant des taxes payées	2
ENREGISTREMENTS EN VIGUEUR	3
RÉPARTITION DES ÉMOLUMENTS ENTRE LES PARTIES CONTRACTANTES	3
ÉVOLUTION DES DÉPÔTS	3
À l'échelle mondiale.....	3
Par partie contractante (Tableau n° 3)	3
ÉVOLUTION DES DÉSIGNATIONS (Tableau n° 4)	3
SERVICES NOUVEAUX ET AMÉLIORÉS OFFERTS AUX UTILISATEURS (DÉPOSANTS ET TITULAIRES)	4
Service à la clientèle.....	4
Gestionnaire de produits et services	4
Rationalisation des services existants d'information en matière de propriété intellectuelle	4
Communication en ligne avec les clients	4
APPUI INFORMATIQUE	5
Restructuration des procédures	5
Programme de modernisation du système informatique	5
COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE AVEC LES OFFICES DES MEMBRES DE L'UNION DE MADRID	5
NOMBRE DE MEMBRES ET DÉVELOPPEMENT JURIDIQUE DU SYSTÈME DE MADRID	5
Nombre de membres.....	5
Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid.....	5
GRAPHIQUES ET TABLEAUX	7 – 13
Graphique 1 – Enregistrements internationaux inscrits en 2006-2010.....	7
Graphique 2 – Enregistrements internationaux inscrits en 2009-2010 (par mois)	7
Graphique 3 – Renouvellements inscrits en 2006-2010	8
Graphique 4 – Renouvellements inscrits en 2009-2010 (par mois).....	8

	Page
Graphique 5 – Demandes internationales déposées en 2006-2010	9
Graphique 6 – Demandes internationales déposées en 2009-2010 (par mois)	9
Graphique 7 – Nombre de classes par enregistrement international (2010)	10
Graphique 8 – Nombre de désignations par enregistrement international (2010)	10
Graphique 9 – Montant des émoluments payés par enregistrement international (2010)	11
Graphique 10 – Marques inscrites au registre international (au 31 décembre 2010)	11
Tableau n° 3 – Principales parties contractantes déposantes – Nombre de demandes déposées par partie contractante	12
Tableau n° 4 – Parties contractantes les plus fréquemment désignées – Nombre de désignations par partie contractante désignée	13
 LISTE DES MEMBRES DE L'UNION DE MADRID (85).....	 14

Activité d'enregistrement globale

En 2010, le volume global de l'activité d'enregistrement dans le cadre du système de Madrid a augmenté par rapport à 2009. Le Bureau international a reçu 39 687 demandes internationales (+12,8%) et inscrit 37 533 enregistrements internationaux (+4,5%). Durant la même période, il a reçu 23 701 demandes de renouvellement (+13,8 %) et a inscrit 21 949 renouvellements (+14,1%). Il a également reçu 14 059 demandes d'extension territoriale (désignations postérieures) (+15,7%) et inscrit 12 112 de ces désignations (+12,2%) (pour plus de précisions, voir les graphiques 1 à 4 et le tableau n° 1 ci-dessous).

À la fin de l'année, plus d'un demi-million d'enregistrements internationaux actifs (526 674) étaient inscrits au registre international (soit une augmentation de 2,2% par rapport à 2009).

Le tableau n° 1 ci-dessous contient des données concernant aussi d'autres enregistrements. Certains types de décisions notifiées par les parties contractantes désignées, y compris les octrois de protection (-27,2%), ainsi que certaines modifications apportées aux enregistrements internationaux existants, y compris les radiations par suite de la cessation des effets (-42,1%) et les limitations des listes de produits et de services (-32,7%) ont enregistré une diminution importante. Cette diminution semble résulter du niveau relativement faible de l'activité d'enregistrement au cours de l'année précédente (2009).

Tableau n° 1**Opérations diverses enregistrées en 2010**

Taux de croissance par rapport à 2009

	2009	2010	Croissance
Acquisition et maintien en vigueur de droits			
Enregistrements internationaux	35 925	37 533	4,5%
Renouvellements	19 234	21 949	14,1%
Désignations postérieures	10 797	12 112	12,2%
Désignations individuelles			
dans les enregistrements internationaux	267 403	261 105	-2,4%
dans les renouvellements	227 160	254 290	11,9%
en tant que désignations postérieures	35 941	38 371	6,8%
Enregistrements internationaux en vigueur (à la fin de l'année)			
Enregistrements actifs	515 562	526 674	2,2%
Désignations actives	5 576 236	5 553 204	-0,4%
Nombre de titulaires de droits	169 939	174 349	2,6%
Décisions prises par les parties contractantes désignées			
Octroi d'une protection	111 241	81 037	-27,2%
Refus (totaux ou partiels)	79 336	75 798	-4,5%
Prolongation du délai en cas de refus fondé sur une opposition	21 511	20 082	-6,6%
Décisions définitives à la suite d'un refus	55 195	44 215	-19,9%
Invalidations	537	364	-32,2%
Modifications			
Changements de titulaire	14 294	13 155	-8,0%
Radiations par suite de la cessation des effets (règle 22)	3 934	2 277	-42,1%
Totales	1 472	927	-37,0%
Partielles	2 462	1 350	-45,2%
Radiations par les titulaires	342	328	-4,1%
Renonciations	1 494	1 369	-8,4%
Limitations de la liste des produits et services	4 379	2 948	-32,7%
Modifications du nom ou de l'adresse des titulaires	22 384	19 415	-13,3%
Autres modifications (mentions concernant les mandataires, rectifications, i	43 309	43 818	1,2%

Nature des enregistrements*Portée (produits, services, secteurs d'activité)*

Dans les enregistrements inscrits en 2010, les utilisateurs ont désigné en moyenne des produits ou des services appartenant à deux ou trois classes, les plus courantes étant les classes 9, 35, 25, 42 et 5, dans cet ordre (voir le tableau n° 2 ci-dessous). Dans 45,5% des enregistrements, une seule classe était désignée (voir le graphique 7).

Tableau n° 2**Classes les plus fréquentes dans les enregistrements internationaux**

Enregistrements par classe en 2010, pourcentage par rapport au total et taux d'accroissement par rapport à 2009

Classes	Produits et services	2010	Part	Croissance
Classe 9	couvre, par exemple, le matériel et les logiciels informatiques, ainsi que d'autres appareils électriques ou électroniques à caractère scientifique	7 804	8,5%	-1,7%
Classe 35	couvre les services tels que les travaux de bureau, la publicité et la gestion des affaires commerciales	6 454	7,0%	-5,1%
Classe 25	couvre les vêtements, les chaussures et la chapellerie	4 959	5,4%	10,6%
Classe 42	couvre les services fournis, par exemple, par les ingénieurs dans les domaines scientifique, industriel ou technologique et les spécialistes dans le domaine informatique	4 823	5,2%	-9,6%
Classe 5	comprend principalement les produits pharmaceutiques et les autres produits à usage médical	4 673	5,1%	2,6%
Classe 41	couvre les services dans le domaine de l'éducation, de la formation, du divertissement, du sport et des activités culturelles	4 047	4,4%	-9,4%
Classe 3	comprend principalement les produits de nettoyage et les produits de toilette	3 578	3,9%	5,1%
Classe 16	comprend principalement le papier, les produits en papier et les articles de bureau	3 515	3,8%	-10,4%
Classe 30	comprend principalement les denrées alimentaires d'origine végétale préparées pour la consommation ou la conservation ainsi que les adjuvants destinés à l'amélioration du goût des aliments	2 968	3,2%	-0,8%
Classe 7	comprend essentiellement les machines, les machines outils et les moteurs	2 707	2,9%	-5,3%

Portée (territoires)

Les déposants ont désigné en moyenne sept (7) parties contractantes dans lesquelles ils ont demandé une protection de leur marque; plus de la moitié (64,2%) des enregistrements reçus en 2010 visaient à obtenir une protection dans cinq marchés d'exportation ou moins (voir le graphique 8).

Montant des taxes payées

Les déposants ont payé, en moyenne, un émolumen de 2996 francs suisses par enregistrement international; pour 67,9% des enregistrements, le montant des émoluments payés a été inférieur à 3000 francs suisses (voir le graphique 9).

Enregistrements en vigueur

Le 31 décembre 2010, on comptait 526 674 enregistrements internationaux en vigueur, contenant quelque 5 553 204 désignations actives. Ces enregistrements internationaux étaient inscrits au nom de 174 349 titulaires de droits différents (dont un grand nombre de PME) (pour plus de précisions, voir le graphique 10).

Répartition des émoluments entre les parties contractantes

En 2010, l'OMPI a collecté des émoluments supplémentaires pour un montant s'élevant à 3 034 900 francs suisses et des compléments d'émoluments pour un montant de 38 817 800 francs suisses, destinés à être répartis entre les parties contractantes désignées en 2011. En outre, l'Organisation a collecté et réparti entre les parties contractantes désignées des taxes individuelles pour un montant total de 104 789 232 francs suisses.

Évolution des dépôts

À l'échelle mondiale

En 2010, le Bureau international a reçu 39 687 demandes internationales, ce qui représentait une augmentation de 12,8% par rapport à 2009. Les graphiques 5 et 6 établissent une comparaison avec les chiffres totaux et mensuels des années précédentes.

Par partie contractante (tableau n° 3)

Avec 5 006 demandes déposées en 2010, l'Allemagne est restée le principal déposant (avec 12,6% du nombre total de demandes déposées cette année), devant l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, la France et la Suisse, dans cet ordre. Les pays en développement ont été à l'origine de 2 745 dépôts en 2010, soit 6,9% du nombre total de dépôts.

La plupart des pays ont enregistré une hausse du nombre de demandes internationales déposées en 2010. Tel a été le cas en particulier de la République de Corée (+42,2%), de la Chine (+42%), de l'Italie (+38,7%), des États-Unis d'Amérique (+29,6%), de l'Union européenne (+26,9%), du Japon (+20,2%), du Royaume-Uni (+16,7%) et de la Fédération de Russie (+14%). Une baisse a été notée en ce qui concerne le nombre de demandes internationales déposées en Espagne (-14,8%), en République tchèque (-13,4%) et en Pologne (-10,4%) (voir le tableau n° 3).

Quelques parties contractantes ont gagné des places sur la liste des principaux utilisateurs du système de Madrid, y compris en particulier les États-Unis d'Amérique (de la 4^e à la 3^e place), l'Italie (de la 7^e à la 6^e place), la Chine (de la 8^e à la 7^e place), la République de Corée (de la 23^e à la 17^e place) et l'Ukraine (de la 29^e à la 21^e place).

Évolution des désignations (tableau n° 4)

Le nombre de nouvelles désignations (figurant dans les nouveaux enregistrements ou les extensions territoriales) notifiées aux parties contractantes en 2010 s'est établi à 299 476. Ce chiffre représentait une baisse de 1,3% par rapport à 2009. Cette baisse résulte probablement du fait que de nombreux déposants préfèrent désigner l'Union européenne plutôt que chacun de ses États membres.

Avec 16 143 désignations, la Chine est restée la partie contractante la plus fréquemment désignée, suivie de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Suisse, et du Japon.

Le nombre de désignations a augmenté dans certaines parties contractantes qui ont progressé sur la liste des parties contractantes les plus désignées. Tel a été le cas de l'Union européenne (de la 5^e à la 2^e place), de la République de Corée (de la 10^e à la 8^e place), de l'Égypte (de la 39^e à la 21^e place), du Maroc (de la 27^e à la 22^e place) du Kazakhstan (de la 29^e à la 26^e place) et de l'Iran (République islamique d') (de la 37^e à la 33^e place).

Services nouveaux et améliorés offerts aux utilisateurs (déposants et titulaires)

Service à la clientèle

L'équipe chargée du service à la clientèle mise en place en 2009 a été renforcée en 2010. L'équipe est composée d'une coordonnateur et de six assistants à l'information dotés d'une expérience en tant qu'examinateurs. Elle a traité un grand nombre d'appels téléphoniques, messages électroniques, télécopies et lettres relatifs aux procédures en vertu du système de Madrid et à l'état de la situation concernant les demandes internationales et enregistrements internationaux.

L'équipe a également établi des extraits certifiés des registres internationaux des marques, des dessins et modèles industriels et des appellations d'origine, ainsi que des informations certifiées, fournies à la demande des titulaires, de leurs mandataires ou de tiers.

Gestionnaire de produits et services

En décembre 2010, le *G&S Manager* (Gestionnaire de produits et services ou Gestionnaire P et S) a été mis à la disposition du public sur le site Web de l'OMPI. Cet outil en ligne, mis au point par l'OMPI dans le cadre d'un projet approuvé par l'Assemblée de l'Union de Madrid en 2009, vise à aider les déposants de demandes d'enregistrement de marques et leurs mandataires à établir la liste de produits et services à fournir lors du dépôt d'une demande internationale selon le système de Madrid. Le *G&S Manager* contient quelque 30 000 termes qui peuvent être utilisés pour décrire les produits et services en anglais, ainsi que leurs équivalents en français et en espagnol. Une version russe du *G&S Manager*, contenant environ 16 000 termes traduits en russe par l'office de la Fédération de Russie (ROSPATENT), a également été mise à disposition. Des versions du *G&S Manager* dans d'autres langues sont en cours d'élaboration avec la collaboration avec les offices d'autres membres intéressés de l'Union de Madrid.

Le *G&S Manager* est accessible via la page Web du système de Madrid (<http://www.wipo.int/madrid/fr/services/>) ou le portail WIPO GOLD (<http://www.wipo.int/wipogold/fr/trademarks.html>). Des informations plus détaillées sur le *G&S Manager* peuvent être obtenues sous la rubrique FAQ à l'adresse : http://www.wipo.int/madrid/fr/services/gs_manager.html

Rationalisation des services existants d'information en matière de propriété intellectuelle

Les services existants d'information en matière de propriété intellectuelle, à savoir Madrid Express, la version en PDF de la Gazette OMPI des marques internationales et sa version DVD, ont été supprimés à la fin de 2010. Le service Madrid Express a été remplacé par une nouvelle version de ROMARIN, tandis que les produits d'information en PDF et sur DVD ont été remplacés par des équivalents en HTML. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'avis d'information n° 17/2010 sur la page d'accueil du système de Madrid, à l'adresse : <http://www.wipo.int/madrid/fr/notices>.

Communication en ligne avec les clients

La mise au point des services en ligne *Madrid Portfolio Manager* (MPM) et *Madrid Electronic Alert* (MEA) ont permis de mettre à l'essai les versions bêta de ces nouveaux produits, qui seront mis à disposition au cours de l'année 2011.

Appui informatique

Restructuration des procédures

Un grand nombre de procédures applicables dans le cadre du système de Madrid ont été restructurées au cours de l'année 2010, ce qui a abouti à un taux de traduction automatique s'élevant à près de 40% et à 80% des refus reçus et traités par voie électronique.

Programme de modernisation du système informatique

L'état d'avancement des phases I et II du programme de modernisation du système informatique a été présenté à l'Assemblée de l'Union de Madrid en 2010. Des informations plus détaillées figurent dans le document MM/A/43/1. Les travaux au titre de la phase I seront achevés au cours du premier semestre de 2011, et la phase II devrait être achevée à la fin de 2012.

Communication électronique avec les offices des membres de l'Union de Madrid

Le nombre d'offices de membres de l'Union de Madrid communiquant par voie électronique avec l'OMPI est resté stable. Un certain nombre d'offices ont saisi les nouvelles possibilités d'améliorer leur communication électronique avec l'OMPI et quatre mémorandums d'accord ont été négociés et signés avec l'Office coréen de la propriété industrielle (KIPO), l'Office autrichien des brevets, l'Office de la propriété intellectuelle (IP Australie) et le Bureau de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS), en vue d'officialiser ces nouveaux accords relatifs aux échanges par voie électronique.

Nombre de membres et développement juridique du système de Madrid

Nombre de membres

Après l'adhésion d'Israël et du Kazakhstan au Protocole de Madrid, le nombre de parties contractantes du Protocole est passé à 83. Le nombre total de parties contractantes du système de Madrid a augmenté, s'établissant actuellement à 85 (voir la liste des membres de l'Union de Madrid à la page 14).

Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid

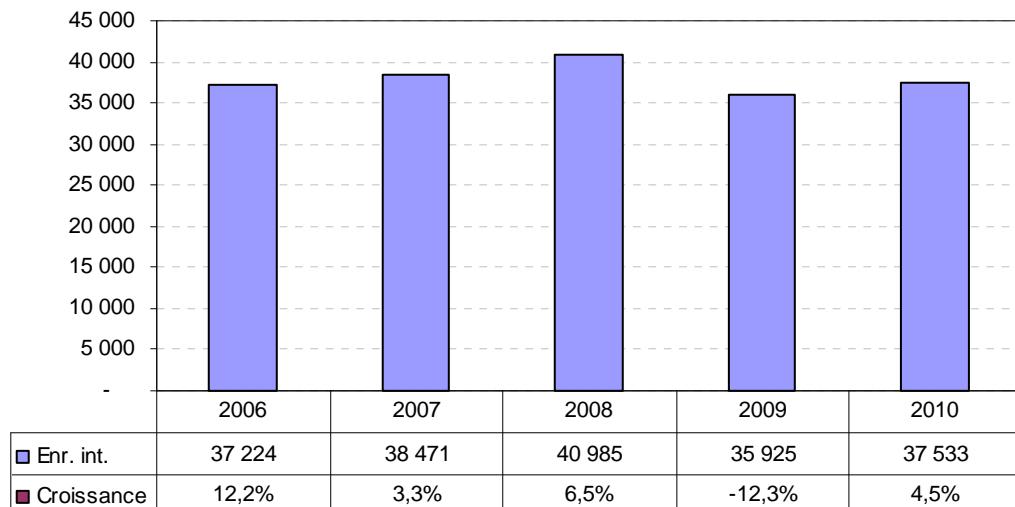
À la suite du débat mené à la huitième session du groupe de travail relatif à la proposition de réviser certaines caractéristiques fondamentales du système (y compris l'exigence d'une marque de base), il est devenu évident qu'il était nécessaire de disposer de statistiques plus précises en vue de procéder à une analyse approfondie des incidences réelles de l'attaque centrale. Le groupe de travail a invité les offices des membres de l'Union de Madrid à fournir des informations complémentaires pertinentes s'agissant des motifs sous-jacents à la notification au Bureau international, entre juillet et décembre 2010, de cessations des effets en vertu des dispositions de la règle 22 du règlement d'exécution commun, ainsi que des informations complémentaires relatives à l'incidence de la transformation. À la fin de 2010, 24 Offices avaient informé le Bureau international de leur volonté de participer à cet exercice. Les données reçues seront présentées à la neuvième session du groupe de travail.

À la septième session du groupe de travail, le Bureau international avait été chargé de mener une étude afin de déterminer les conséquences de l'introduction éventuelle d'une procédure permettant la division de l'enregistrement international. Afin de recueillir des informations pertinentes, le Bureau international a adressé en septembre 2010 un questionnaire aux offices de tous les membres de l'Union de Madrid; le questionnaire portait sur la division des demandes nationales ou régionales, la division des enregistrements nationaux ou régionaux et la division des désignations en vertu de l'Arrangement ou du Protocole au cours de la procédure nationale. 54 offices ont répondu au questionnaire (taux de réponse de 65%).

[Les graphiques et tableaux suivent]

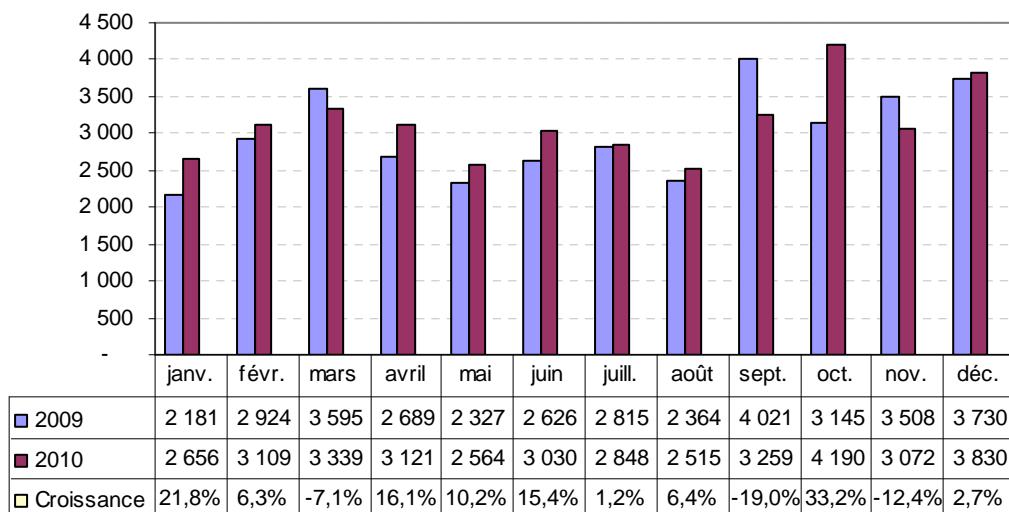
Graphique 1 – Enregistrements internationaux inscrits en 2006-2010

Taux de croissance par rapport à l'année précédente



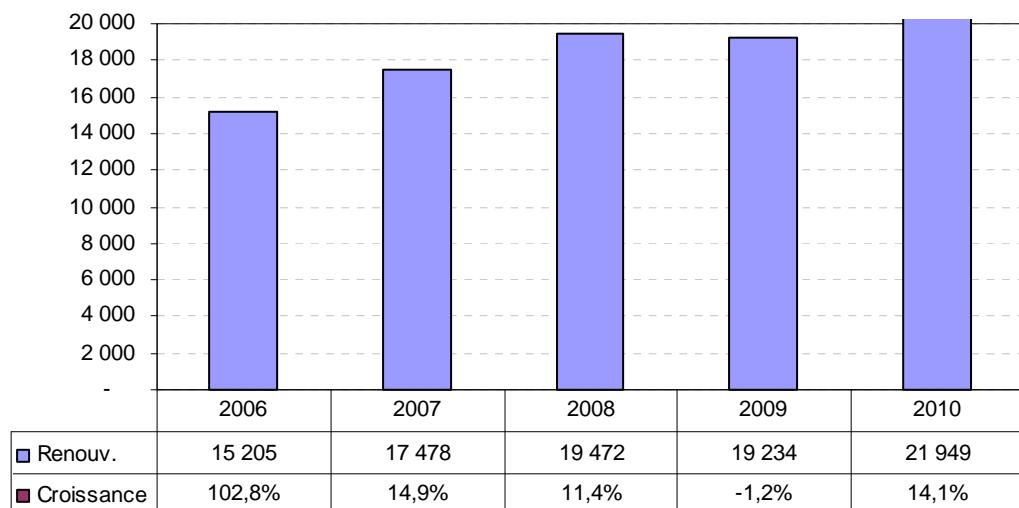
Graphique 2 – Enregistrements internationaux inscrits en 2009-2010 (par mois)

Taux de croissance par rapport à l'année précédente

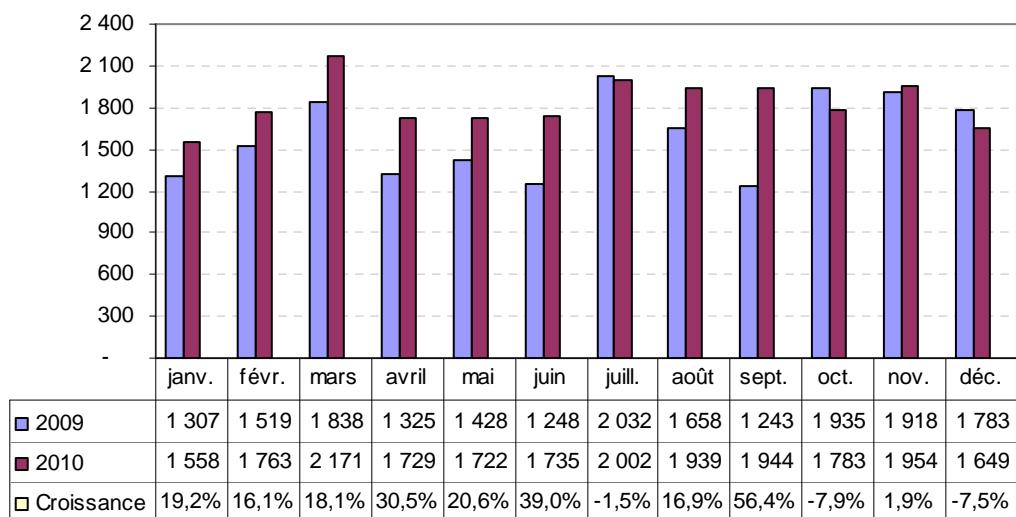


Graphique 3 – Renouvellements inscrits en 2006-2010

Taux de croissance par rapport à l'année précédente

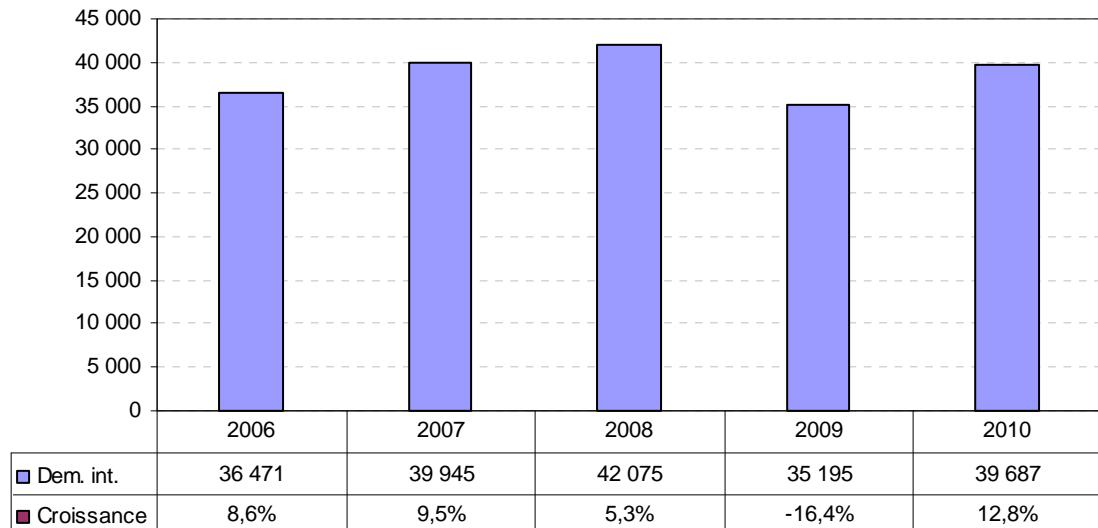
**Graphique 4 – Renouvellements inscrits en 2009-2010 (par mois)**

Taux de croissance par rapport à l'année précédente



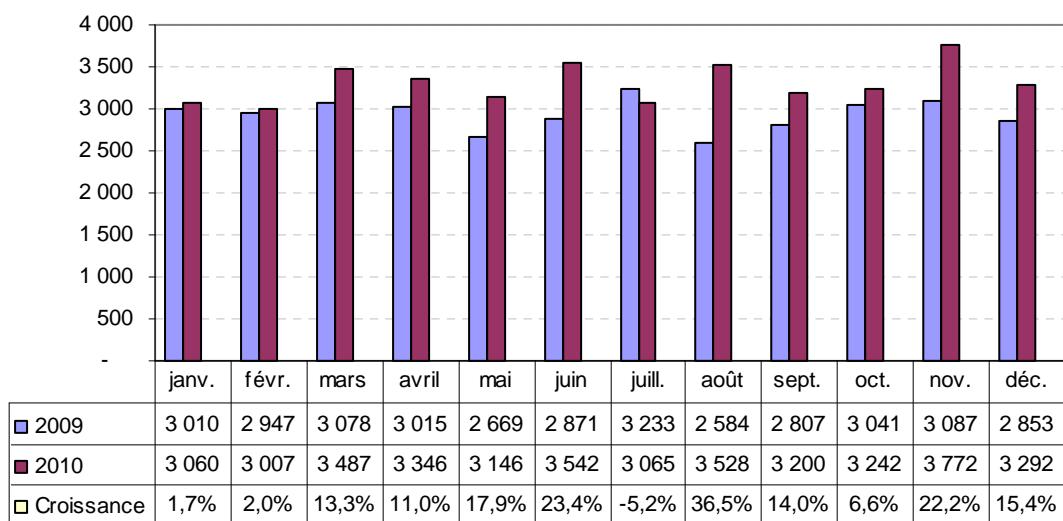
Graphique 5 – Demandes internationales déposées en 2006-2010

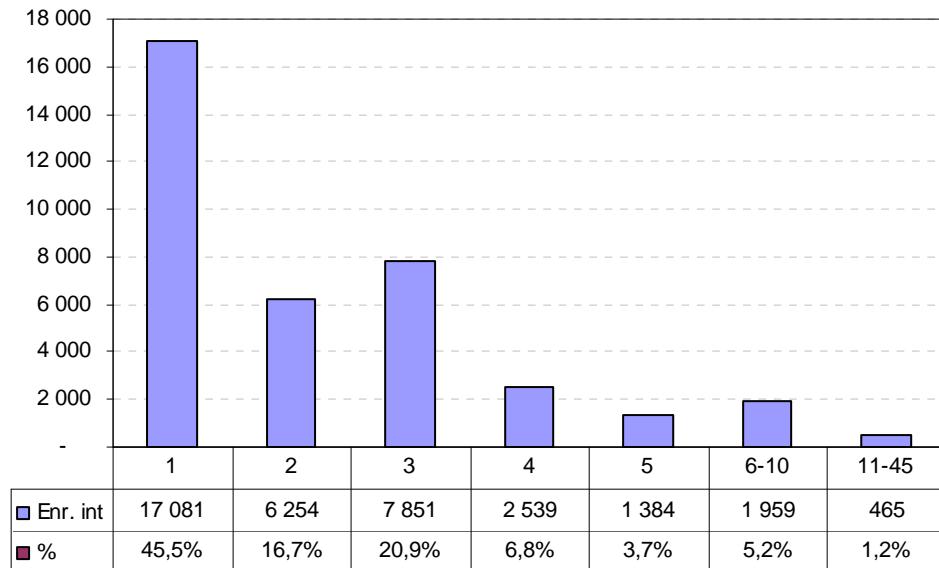
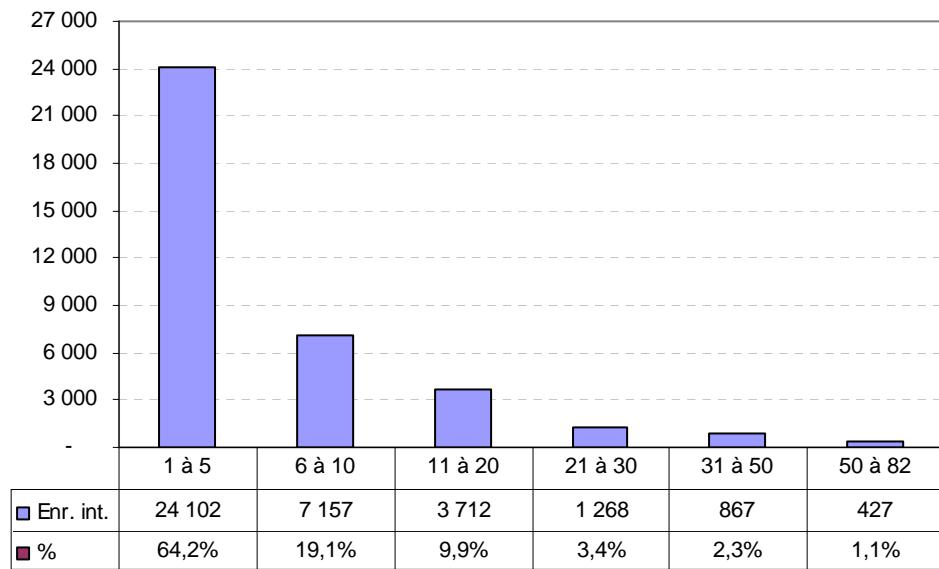
Taux de croissance par rapport à l'année précédente



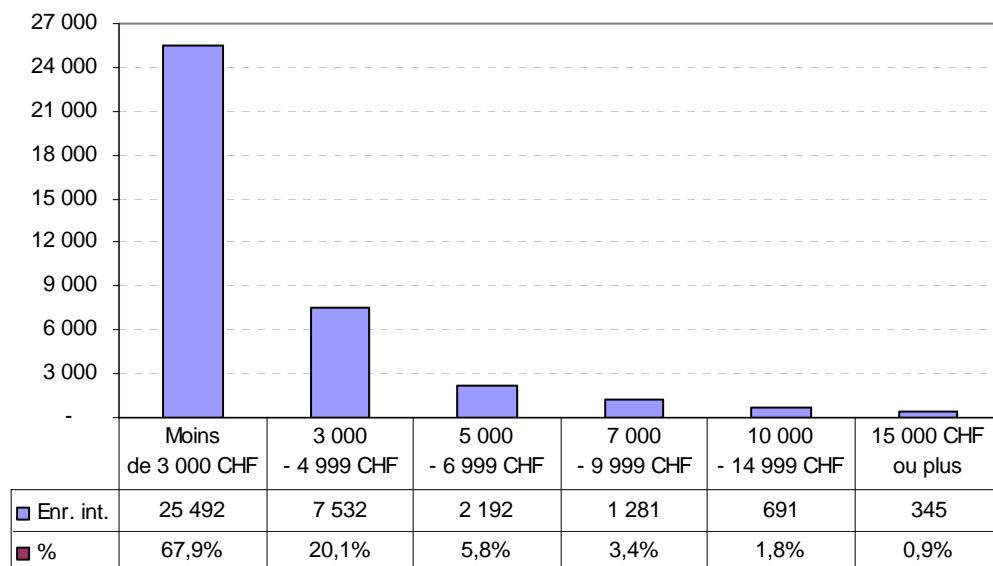
Graphique 6 – Demandes internationales déposées en 2009-2010 (par mois)

Taux de croissance par rapport à l'année précédente



Graphique 7 – Nombre de classes par enregistrement international (2010)**Graphique 8 – Nombre de désignations par enregistrement international (2010)**

Graphique 9 – Montant des émoluments payés par enregistrement international (2010)



Graphique 10 – Marques inscrites au registre international (au 31 décembre 2010)

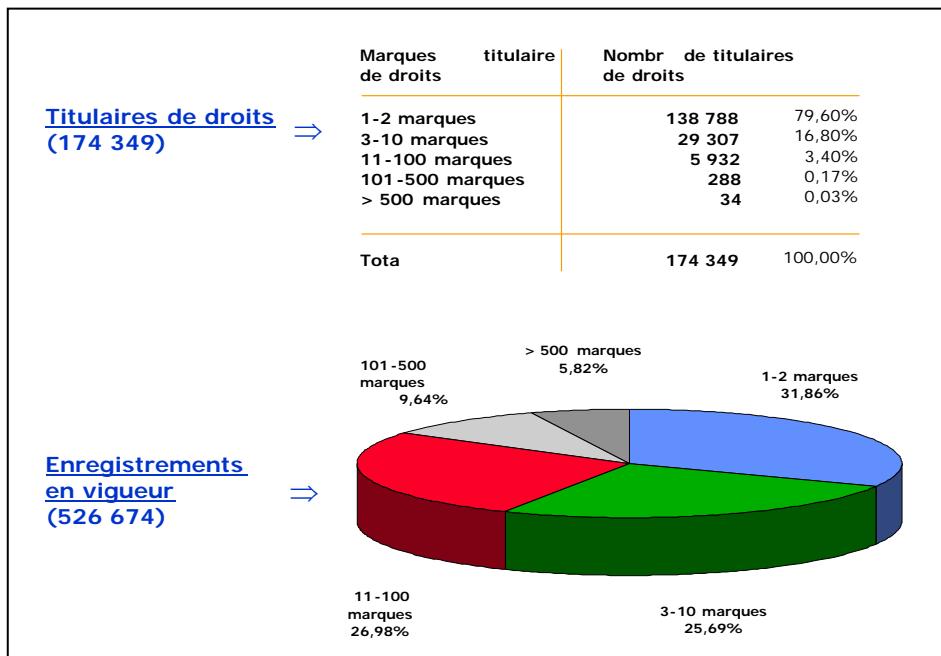


Tableau n° 3**Principales parties contractantes déposantes****Nombre de demandes déposées par partie contractante**

Parts du nombre total de dépôts en 2010 et taux de croissance par rapport à 2009

Partie contractante d'origine	2006	2007	2008	2009	2010	Part	Croissance
1 Allemagne (DE)	5 663	6 090	6 214	4 793	5 006	12,6%	4,4%
2 Union européenne (EM)	2 445	3 371	3 600	3 710	4 707	11,9%	26,9%
3 États-Unis d'Amérique (US)	3 148	3 741	3 684	3 201	4 147	10,4%	29,6%
4 France (FR)	3 705	3 930	4 218	3 523	3 565	9,0%	1,2%
5 Suisse (CH)	2 468	2 657	2 885	2 671	2 893	7,3%	8,3%
6 Italie (IT)	2 958	2 664	2 763	1 872	2 596	6,5%	38,7%
7 Chine (CN)	1 328	1 444	1 585	1 358	1 928	4,9%	42,0%
8 Benelux (BX)	2 639	2 510	2 667	1 968	1 922	4,8%	-2,3%
9 Japon (JP)	847	984	1 278	1 312	1 577	4,0%	20,2%
10 Fédération de Russie (RU)	622	889	1 190	1 068	1 218	3,1%	14,0%
11 Royaume-Uni (GB)	1 054	1 178	1 162	1 008	1 176	3,0%	16,7%
12 Australie (AU)	1 100	1 169	1 092	1 000	1 035	2,6%	3,5%
13 Autriche (AT)	1 117	1 134	1 245	1 050	1 020	2,6%	-2,9%
14 Turquie (TR)	733	717	890	792	859	2,2%	8,5%
15 Espagne (ES)	994	859	981	688	586	1,5%	-14,8%
16 Danemark (DK)	479	573	565	412	432	1,1%	4,9%
17 République de Corée (KR)	190	330	186	249	354	0,9%	42,2%
18 Norvège (NO)	312	403	368	333	346	0,9%	3,9%
19 République tchèque (CZ)	559	541	607	397	344	0,9%	-13,4%
20 Pologne (PL)	339	294	416	364	326	0,8%	-10,4%
21 Ukraine (UA)	133	195	217	188	287	0,7%	52,7%
22 Suède (SE)	400	478	476	314	284	0,7%	-9,6%
23 Serbie (RS)	157	275	282	241	267	0,7%	10,8%
24 Slovénie (SI)	177	182	296	254	263	0,7%	3,5%
25 Bulgarie (BG)	426	431	386	331	257	0,6%	-22,4%
26 Finlande (FI)	239	278	282	245	206	0,5%	-15,9%
27 Singapour (SG)	161	146	166	200	198	0,5%	-1,0%
28 Hongrie (HU)	32	438	214	245	159	0,4%	-35,1%
29 Croatie (HR)	217	185	200	235	154	0,4%	-34,5%
30 Portugal (PT)	276	355	344	135	149	0,4%	10,4%
31 Slovaquie (SK)	241	190	187	158	134	0,3%	-15,2%
32 Lettonie (LV)	103	115	171	102	121	0,3%	18,6%
33 Bélarus (BY)	23	63	69	54	106	0,3%	96,3%
34 Roumanie (RO)	97	103	99	47	97	0,2%	106,4%
35 Bosnie-Herzégovine (BA)	24	30	27	7	91	0,2%	1200,0%
36 Liechtenstein (LI)	129	148	169	97	82	0,2%	-15,5%
37 Maroc (MA)	119	93	73	62	81	0,2%	30,6%
38 Lituanie (LT)	84	78	93	57	68	0,2%	19,3%
39 Viet Nam (VN)	22	31	47	46	61	0,2%	32,6%
40 Grèce (GR)	150	80	117	57	58	0,1%	1,8%
Autres pays	561	573	564	351	527	1,3%	50,1%
Total	36 471	39 945	42 075	35 195	39 687	100%	12,8%

Tableau n° 4

Parties contractantes les plus fréquemment désignées (2010)

Nombre de désignations par partie contractante désignée
(désignations dans les nouveaux enregistrements et désignations postérieures)

Taux de croissance par rapport à 2009

Partie contractante désignée	2006	2007	2008	2009	2010	Part	Croissance
1 Chine (CN)	15 801	16 676	17 829	14 766	16 143	5,4%	9,3%
2 Union européenne (EM)	10 640	12 744	14 502	12 564	14 604	4,9%	16,2%
3 États-Unis d'Amérique (US)	13 994	14 618	15 715	13 406	14 252	4,8%	6,3%
4 Fédération de Russie (RU)	14 432	15 455	16 768	14 150	14 250	4,8%	0,7%
5 Suisse (CH)	14 260	14 528	14 907	13 161	12 469	4,2%	-5,3%
6 Japon (JP)	11 844	12 348	12 748	10 386	11 124	3,7%	7,1%
7 Australie (AU)	9 115	9 848	10 529	8 575	9 222	3,1%	7,5%
8 République de Corée (KR)	8 334	8 988	9 539	7 755	8 336	2,8%	7,5%
9 Ukraine (UA)	9 057	9 751	10 635	8 539	8 288	2,8%	-2,9%
10 Turquie (TR)	8 958	9 377	9 844	7 942	8 210	2,7%	3,4%
11 Norvège (NO)	9 102	9 346	9 787	7 627	7 503	2,5%	-1,6%
12 Singapour (SG)	6 717	7 005	7 607	5 957	6 444	2,2%	8,2%
13 Croatie (HR)	6 970	7 059	7 482	5 967	5 531	1,8%	-7,3%
14 Bélarus (BY)	5 818	6 140	6 724	5 380	5 328	1,8%	-1,0%
15 Allemagne (DE)	8 147	7 184	6 955	5 593	5 260	1,8%	-6,0%
16 Serbie (RS)	5 644	5 956	6 315	5 130	4 837	1,6%	-5,7%
17 Royaume-Uni (GB)	7 482	6 502	6 204	4 671	4 398	1,5%	-5,8%
18 Italie (IT)	7 374	6 618	6 171	4 713	4 382	1,5%	-7,0%
19 Viet Nam (VN)	3 074	4 381	4 966	4 169	4 345	1,5%	4,2%
20 France (FR)	7 495	6 443	6 035	4 735	4 307	1,4%	-9,0%
21 Egypte (EG)	3 201	3 141	3 338	2 816	3 941	1,3%	40,0%
22 Maroc (MA)	4 229	4 194	4 362	3 762	3 928	1,3%	4,4%
23 Bosnie-Herzégovine (BA)	3 798	3 976	4 041	3 771	3 870	1,3%	2,6%
24 Espagne (ES)	7 231	6 298	5 830	4 264	3 751	1,3%	-12,0%
25 Benelux (BX)	6 800	5 979	5 463	4 102	3 624	1,2%	-11,7%
26 Kazakhstan (KZ)	3 463	4 004	4 331	3 488	3 607	1,2%	3,4%
27 Autriche (AT)	6 564	5 928	5 208	4 118	3 545	1,2%	-13,9%
28 République de Moldova (MD)	3 793	4 274	4 346	3 385	3 489	1,2%	3,1%
29 Ex-République yougoslave de Macédoine (MK)	4 261	4 689	4 882	3 774	3 419	1,1%	-9,4%
30 Monténégro (ME)	-	4 680	5 210	3 920	3 361	1,1%	-14,3%
31 Azerbaïdjan (AZ)	2 329	3 145	3 801	3 214	3 304	1,1%	2,8%
32 Pologne (PL)	6 092	5 553	4 815	3 724	3 261	1,1%	-12,4%
33 Iran (République islamique d') (IR)	3 160	3 352	3 463	3 006	3 088	1,0%	2,7%
34 Géorgie (GE)	3 347	3 801	3 980	3 154	2 988	1,0%	-5,3%
35 Albanie (AL)	2 882	3 267	3 588	3 060	2 897	1,0%	-5,3%
36 Liechtenstein (LI)	3 898	3 713	4 050	3 011	2 674	0,9%	-11,2%
37 Arménie (AM)	2 798	3 219	3 289	2 681	2 655	0,9%	-1,0%
38 Roumanie (RO)	8 103	5 649	4 429	3 263	2 626	0,9%	-19,5%
39 République tchèque (CZ)	5 161	4 546	4 015	3 147	2 598	0,9%	-17,4%
40 Monaco (MC)	3 876	3 737	3 728	2 762	2 565	0,9%	-7,1%
Autres pays	95 481	93 005	91 463	69 736	65 052	21,7%	-6,7%
Total	364 725	371 117	378 894	303 344	299 476	100%	-1,3%

Liste des membres de l'Union de Madrid (85)

Albanie (A&P)	Grèce (P)	Pologne (A&P)
Algérie (A)	Hongrie (A&P)	Portugal (A&P)
Allemagne (A&P)	Iran (République islamique d') (A&P)	République arabe syrienne (A&P)
Antigua-et-Barbuda (P)	Irlande (P)	République de Corée (P)
Arménie (A&P)	Islande (P)	République de Moldova (A&P)
Australie (P)	Israël (P)	République populaire démocratique de Corée (A&P)
Autriche (A&P)	Italie (A&P)	République tchèque (A&P)
Azerbaïdjan (A&P)	Japon (P)	Roumanie (A&P)
Bahreïn (P)	Kazakhstan (A&P)	Royaume-Uni (P)
Bélarus (A&P)	Kenya (A&P)	Saint-Marin (A&P)
Belgique* (A&P)	Kirghizistan (A&P)	Sao Tomé-et-Principe (P)
Bhoutan (A&P)	Lesotho (A&P)	Serbie (A&P)
Bosnie-Herzégovine (A&P)	Lettonie (A&P)	Sierra Leone (A&P)
Botswana (P)	Libéria (A&P)	Singapour (P)
Bulgarie (A&P)	Liechtenstein (A&P)	Slovaquie (A&P)
Chine (A&P)	Lituanie (P)	Slovénie (A&P)
Chypre (A&P)	Luxembourg* (A&P)	Soudan (A&P)
Croatie (A&P)	Madagascar (P)	Suède (P)
Cuba (A&P)	Maroc (A&P)	Suisse (A&P)
Danemark (P)	Monaco (A&P)	Swaziland (A&P)
Égypte (A&P)	Mongolie (A&P)	Tadjikistan (A)
Espagne (A&P)	Monténégro (A&P)	Turkménistan (P)
Estonie (P)	Mozambique (A&P)	Turquie (P)
États-Unis d'Amérique (P)	Namibie (A&P)	Ukraine (A&P)
Ex-République yougoslave de Macédoine (A&P)	Norvège (P)	Union européenne (P)
Fédération de Russie (A&P)	Oman (P)	Viet Nam (A&P)
Finlande (P)	Ouzbékistan (P)	Zambie (P)
France (A&P)	Pays-Bas:	
Géorgie (P)	– Territoire en Europe* (A&P)	
Ghana (P)	– Curaçao** (P)	
	– Saint-Martin** (P)	

(A) : partie à l'Arrangement (56)

(P) : partie au Protocole (83)

* La Belgique, le Luxembourg et le territoire européen du Royaume des Pays-Bas ont une législation unifiée sur les marques et un office commun pour l'enregistrement des marques en vertu de cette législation (Office Benelux). Dans le cadre du système de Madrid, on demandera la protection à leur égard comme s'ils ne formaient qu'un seul pays (le Benelux). Leur désignation donne lieu au paiement d'un seul complément d'émolumment ou d'une seule taxe individuelle.

** Curaçao et Saint-Martin sont des territoires du Royaume des Pays-Bas auxquels la loi Benelux sur les marques ne s'applique pas, mais qui ont leur propre loi sur les marques et leur propre bureau d'enregistrement des marques conformément à cette loi. La protection à l'égard de Curaçao et Saint-Martin doit être demandée en vertu du Protocole au moyen d'une désignation spécifique, distincte de celle du Benelux.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Adresse:

34, chemin des Colombettes
P.O. Box 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone:

+41 22 338 91 11

Fax:

+41 22 733 54 28

Site Web:

www.wipo.int